



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/16 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans les écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que les comptes de gestion de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 22
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/17 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE -

Monsieur le Maire quitte la séance et sort de la salle. Il ne participe ni à la présentation du Compte Administratif 2014 ni à son vote.

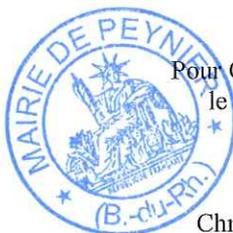
LE CONSEIL MUNICIPAL,

réuni sous la Présidence de Monsieur Raymond MALLET, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2014, dressé par Monsieur Christian BURLE, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	2 672 486,19	3 743 322,38	6 415 808,57
Dépenses	1 041 760,58	3 698 816,23	4 740 576,81
Résultat de l'Exercice	+ 1 630 725,61	+ 44 506,15	+ 1 675 231,76
Résultat reporté	-1 341 985,34	+ 423 355,79	- 918 629,55
Résultat Cumulé	+ 288 740,27	+ 467 861,94	+ 756 602,21

2°) Vote le présent Compte Administratif 2014 après délibération des membres présents, 17 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD, M. NOZZI et M. ROSSI).



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 22
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/18 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – EAU ET ASSAINISSEMENT -

Monsieur le Maire quitte la séance et sort de la salle. Il ne participe ni à la présentation du Compte Administratif 2014 ni au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

réuni sous la Présidence de Monsieur Raymond MALLET, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2014, dressé par Monsieur Christian BURLE, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1°) lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs de l'Eau et de l'Assainissement lesquels peuvent se résumer ainsi :

EAU

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	644 423,48	40 444,09	684 867,57
Dépenses	563 819,29	27 256,95	591 076,24
Résultat de l'Exercice	+ 80 604,19	+13 187,14	+93 791,33
Résultat reporté	+ 12 324,90	+ 176 871,48	+ 189 196,38
Résultat Cumulé	+ 92 929,09	+ 190 058,62	+ 282 987,71

ASSAINISSEMENT

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	278 987,63	82 407,25	361 394,88
Dépenses	352 849,56	81 284,51	434 134,07
Résultat de l'Exercice	- 73 861,93	+ 1 122,74	- 72 739,19
Résultat reporté	+ 454 186,32	+ 232 291,70	+ 686 478,02
Résultat Cumulé	+ 380 324,39	+ 233 414,44	+ 613 738,83

2°) Vote les présents Comptes Administratifs 2014 de l'Eau et de l'Assainissement, après délibération des membres présents, 17 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD, M. NOZZI et M. ROSSI).

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 22
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/19 : RESULTATS BUDGETAIRES 2014 – COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu le Compte Administratif 2014 de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

COMMUNE

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 467 861,94 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un excédent total de 147 457,75€.

EAU

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 190 058,62 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un excédent total de 92 929,09 €.

ASSAINISSEMENT

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 233 414,44 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un excédent total de 380 324,39 €.

Après délibération des membres présents, 17 voix « Pour », 2 « contre » (M. NOZZI et M. ROSSI) et 3 abstentions (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD).

DECIDE :

- **Pour l'ensemble des budgets commune, eau et assainissement** : de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement respectifs sur l'exercice 2015.

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015
*Le Maire,
Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/20 : VOTE DES TAUX 2015 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire,
porte à la connaissance de l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition 2015 des trois taxes directes locales : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti).

Pour l'année 2015, compte tenu de la perte importante de recettes de fonctionnement et plus particulièrement de la baisse de près de 30% de la Dotation Globale de Fonctionnement, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 point sur le taux de la Taxe Foncière « Bâti ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et 5 « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD, M. NOZZI et M. ROSSI).

DECIDE de retenir les taux portés dans le cadre réservé à la décision du Conseil Municipal de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition 2015 des taxes directes locales » et fixés à :

- Taxe d'habitation :	16,43 %
- Taxe foncière (bâti) :	19,00 %
- Taxe foncière (non bâti) :	37,00 %

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/21 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE -

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2015 de la Commune, présenté par Monsieur Raymond MALLET, Adjoint aux Finances, et commenté par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD, M. NOZZI et M. ROSSI).

ADOPTE ledit budget.

VOTE les sommes suivantes :

Fonctionnement en Euros		Investissement en Euros	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
4 017 088,44	4 227 307,94	4 608 797,26	4 608 797,26

PRECISE que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement est votée par opération.

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/22 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – EAU ET ASSAINISSEMENT -

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2015 de la Commune, présenté par Monsieur Raymond MALLET, Adjoint aux Finances, et commenté par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD, M. NOZZI et M. ROSSI).

ADOPTE lesdits budgets.

VOTE les sommes suivantes :

EAU

Fonctionnement en Euros		Investissement en Euros	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
111 887,40	237 783,11	650 122,49	650 122,49

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement en Euros		Investissement en Euros	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
121 336,74	313 160,24	982 775,13	982 775,13

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/23 : DEMANDE DE SUBVENTION CG13 POUR LES TRAVAUX 2015 D'AMELIORATION DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire,
expose à l'Assemblée que l'ONF a présenté à la Commune un programme de travaux d'amélioration en forêt communale pour l'année 2015 concernant des parcelles situées dans les secteurs du Puits de Lauris et Grand Camp, dont le montant s'élève à 12 581,95 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention au taux de 50% auprès du CG 13 pour financer ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser un programme de travaux en 2015 relatif à l'amélioration de la forêt communale, dont le montant s'élève à 12 581,95 € HT.

SOLLICITE auprès du CG 13 une subvention sur une partie de ces travaux au taux de 50 %, pour un montant subventionnable de 12 581,95 € HT soit une aide de 6 291 €.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme de travaux.

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015

Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/24 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2015 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire,
propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des travaux de proximité 2015, subventionnés au taux de 80%, sur la base de 75 000 € HT maximum par opération, afin de réaliser divers travaux d'aménagement à la bibliothèque et au groupe scolaire tels que notamment la modernisation des menuiseries et peintures de la bibliothèque municipale ainsi que le renforcement des planchers de deux salles de classes. Des devis ont été établis pour la réalisation de ces divers travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour réaliser des travaux d'aménagement dans divers bâtiments communaux dont le montant estimatif s'élève à la somme de 83 889,15 € HT.

SOLLICITE une subvention au titre des travaux de proximité 2015 auprès du CG 13 pour financer cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	83 889,15 € HT	CG 13 (plafonné à 60 000€) 71,5%	60 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE 28,5%	23 889,15 €
TOTALDEPENSES	83 889,15 € HT	TOTAL RECETTES	83 889,15 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/25 : MODIFICATION DES STATUTS DU SMED : SIEGE DU SMED 13

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du SMED adoptés par arrêté préfectoral du 26 janvier 2006,
- Vu la délibération n°2015-07 du SMED 13 en date du 4 mars 2015,

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que lors du Comité Syndical du 4 mars 2015, l'assemblée du SMED 13 s'est prononcée à l'unanimité sur une modification des statuts du Syndicat dont la commune est membre.

Monsieur le Maire précise que cette modification des statuts concerne plus particulièrement l'article 10 des statuts du SMED 13 relatif au siège, compte tenu du changement du siège du syndicat fixé au 1, avenue Marco Polo CS 20100 13141 MIRAMAS Cedex.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SMED 13.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification apportée à l'article 10 des statuts du SMED 13.

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015

Le Maire,

Christian BURLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/26 : AVIS EN DATE DU 12 FEVRIER 2015 RENDU PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUITE A LA SAISINE DE LA SELARL LEXCASE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'avis délibéré le 12 février 2015 par la Chambre Régionale des Comptes à la suite de la saisine de la SELARL Lexcase Société d'Avocats, en application de l'article L. 1612-15 du Code général des collectivités territoriales, concernant le contentieux liant la Commune à Réseau Ferré de France et relatif au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public pour le passage de la canalisation de rejet d'assainissement au lieudit « Les Blancchons ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes qui statue sur le caractère non obligatoire de la créance réclamée par RFF du fait que cette dernière a fait l'objet d'une contestation sérieuse par la Commune de Peynier.

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015

Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/27 : CHEMIN COMMUNAL DE POURRACHON – PRESCRIPTION DE L'ELABORATION D'UN PLAN D'ALIGNEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 19 novembre 2009, a décidé de mettre en place un Programme d'Aménagement d'Ensemble PAE (article L 332-9 du Code de l'Urbanisme), baptisé « Devançon », sur un périmètre recouvrant les terrains desservis par le chemin de Pourrachon.

Ce programme prévoit l'élargissement et l'aménagement du chemin de Pourrachon depuis son raccordement sur la RD 908 jusqu'au droit du camping.

Cet élargissement est nécessaire pour mettre en sécurité les riverains de ce chemin et notamment le camping.

La majeure partie des emprises nécessaires font l'objet de cessions au titre des permis de construire délivrés sur les terrains riverains de ces voies. Cependant, ces cessions n'ont pas toutes été régularisées.

Mais il y a également des acquisitions à réaliser sur des parcelles non bâties ou bâties de constructions anciennes, sans cession.

Afin de permettre à la Commune de maîtriser l'ensemble des emprises foncières nécessaires y compris dans le cas de difficultés avec certains propriétaires, la mise en place d'un plan d'alignement, au sens de l'article L.112-1 du Code de la voirie routière, est nécessaire.

Lorsqu'il aura été approuvé par le Conseil Municipal après enquête publique, la publication ce plan d'alignement attribuera de plein droit à la Commune, le sol des emprises délimitées.

Le Maire présente au Conseil Municipal, la note explicative qui comporte :

- Un plan de situation,
- Un plan parcellaire,
- La liste des propriétaires concernés,
- Un plan de nivellement,
- Une appréciation sommaire de la dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
après délibération des membres présents, 18 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD, M. NOZZI et M. ROSSI).

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1, L.112-2 et R.141.3 à R.141.11,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2009 décidant la mise en place du PAE « Devançon »,
DECIDE de prescrire l'élaboration d'un plan d'alignement de la voie communale chemin de Pourrachon, conformément au dossier qui lui a été présenté et qu'il approuve,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de la procédure et à son déroulement.

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015
Le Maire,
Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/28 : FRAIS DE DEPLACEMENT DU RESPONSABLE DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE DE PEYNIER

Monsieur le Maire,

rappelle à l'Assemblée que suite à la création en 2011 d'une Réserve Communale de Sécurité Civile sur la commune de Peynier et dans le cadre de sa politique conduite en matière de prévention des risques naturels majeurs et au regard des risques énoncés au sein de son DICRIM et définis comme susceptibles de concerner la commune et ses habitants, par délibération en date du 13 novembre 2012, la municipalité a décidé de procéder à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

L'élaboration de ce document vise à répondre aux objectifs suivants :

- assurer l'information préventive et la protection de la population au niveau communal.
- déterminer, en fonction des risques connus, les mesures de sauvegarde et de protection des personnes et des biens
- fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- recenser les moyens disponibles et définir les mesures d'accompagnement et de soutien des populations

Les bénévoles de la Réserve Communale s'efforcent toujours d'améliorer ces dispositifs mis en place voir de les développer. Il est donc opportun de permettre au responsable de la RCSC de Peynier de rencontrer le haut responsable en terme sécurité civile, à l'occasion d'une formation assurée sur la région parisienne. Cette formation est gratuite mais le transport reste à la charge du bénévole.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de prendre en charge les frais de transport en TGV (aller-retour Marseille-Paris) relatifs au déplacement du responsable de la réserve communale dans le cadre de sa formation en matière de sécurité civile.

PRECISE que la facture correspondante dont le montant s'élève à 336,02 € TTC sera directement payée à l'Agence de voyage SELECTOUR AFAT à Trets.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015

Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2015/29 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE – M. PROVITINA OLIVIER AV DE LA LIBERATION -

Monsieur le Maire,

expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention pour ravalement de façade a été déposée par Mr PROVITINA Olivier, pour les travaux de réfection de la façade de son immeuble situé 34 avenue de la Libération à Peynier. Le devis présenté s'élève à 4 420,00 € HT pour 78 m² environ de façade à rénover. Il est donc proposé d'accorder à Mr PROVITINA Olivier, une aide de 15€ par m² (plafonnée à 1 000€) soit 1 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder à Mr PROVITINA Olivier une subvention d'un montant de 1 000 € pour la réfection de la façade de son habitation sise 34 avenue de la Libération.

PRECISE que cette aide sera versée au bénéficiaire sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015
Le Maire,
Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 15 avril 2015**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 23
Date affichage : 9 avril 2015
Date de convocation : 9 avril 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de AMBROGIO Catherine, BELCASTRO Angèle, FERNANDEZ Marie-Isabelle, PHILIPPE Bruno et ROSSI Roger, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à GUILIANI Jeanne, AUBERT Jean-Luc, GREFFE Hubert, MAUNIER André et NOZZI Louis. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2015/30 : DEMANDE DE SUBVENTION CG 13 – CONTRAT PLURIANNUEL – TRANCHE 2016 –
ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS**

Monsieur le Maire,
propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière du Conseil Général dans le cadre du contrat pluriannuel afin de pouvoir financer au taux de 60% l'acquisition de quatre défibrillateurs. Cet équipement est destiné à équiper les principaux bâtiments et services communaux (salle des fêtes, foyer des aînés, police municipale et hôtel de ville). Plusieurs devis ont été établis pour l'acquisition de ces quatre défibrillateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour acquérir quatre défibrillateurs dont le montant estimatif s'élève à la somme de 4 360,76€ HT.

SOLLICITE une subvention auprès du CG 13 dans le cadre du contrat pluriannuel pour financer cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	4 360,76 € HT	CG 13 (60%)	2 616,00 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE 40%	1 744,76 €
TOTALDEPENSES	4 360,76 € HT	TOTAL RECETTES	4 360,76 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation cette acquisition et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2015
Le Maire,
Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE